



## Le label «Développement durable, le sport s'engage®»

*Vous désirez organiser un événement prenant en compte le Développement Durable, les informations ci-après vous concernent :*

### **A qui s'adresse le label :**

- Associations et structures sportives affiliées à une fédération membre du CNOSF,
- Collectivités territoriales (en partenariat avec une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF, ou avec un CDOS, un CROS ou un CTOS),
- ONG et structures non affiliées (conjointement avec une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF, ou avec un CDOS, un CROS ou un CTOS), sous réserve de l'accord préalable du CNOSF.

### **Le label peut être attribué pour :**

- Une manifestation sportive,
- Un événement,
- Une action (action de formation, de communication, etc.).

### **Qu'apporte le label :**

- Le label permet de mettre en avant la qualité des actions concrètes entreprises au sein des associations sportives en matière de DD dans le sport.
- Il souligne l'exemplarité de la démarche de son titulaire par rapport à « l'Agenda 21 du sport français » et à la « Charte du sport pour le développement durable ».
- Une communication commune et une reconnaissance nationale.
- Une structure ayant obtenu le label peut concourir au prix national «Développement durable, le sport s'engage®».

### **Comment obtenir le label :**

- Le candidat doit contribuer à la mise en œuvre d'au moins quatre des huit objectifs de la Charte du sport pour le développement durable et prendre obligatoirement en compte la gouvernance. Pour consulter la charte du sport allez sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)
- Le label est attribué au titulaire pour l'action (ou les actions) proposée(s) dans la demande. Il est attribué pour l'année au cours de laquelle il est demandé (ou de l'année de l'action si elle a lieu à une date ultérieure).

### **Le dépôt des dossiers :**

- Les dossiers sont déposés dans le CDOS où a lieu l'événement. Ensuite le CDOS, selon l'échelon territorial de l'événement, le traite ou le renvoie au CROS au niveau régional ou au CNOSF au niveau national.
- Le dossier doit être déposé au minimum trois mois avant le début de l'événement labélisé pour permettre au jury de statuer sur le dossier et permettre à la structure d'utiliser le label pour sa communication.

### **CONTACT**

Elodie SACHON

CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche

71 rue Pierre Latécoère

26 000 VALENCE

[zonecentreest@franceolympique.com](mailto:zonecentreest@franceolympique.com)

04-75-75-47-51